Jeudi 6 mars 2014

Communiqué de presse

Rentrée scolaire 2014-2015
Ecoles publiques maternelles et élémentaires
Inscriptions mode d'emploi

Les écoles publiques de Brest accueillent 3554 élèves dans ses écoles publiques maternelles et 4660 élèves en écoles publiques primaires (chiffres rentrée 2013). A partir du 10 mars, les parents sont invités à inscrire leurs enfants pour la rentrée scolaire de septembre 2014. Les démarches sont simples et se font auprès des mairies de quartier ou à la mairie centrale. Muni du certificat d'inscription délivré par la mairie, les parents sont ensuite invités à prendre contact avec la directrice ou le directeur de l'école qui procédera à l'admission de l'élève.

QUELS ENFANTS SONT CONCERNÉS ?

- les enfants n'ayant jamais été scolarisés.
- les enfants venant d'une autre commune et qui feront leur première rentrée scolaire à Brest.
- les élèves changeant d'école à Brest, qu'ils aient déjà été scolarisés dans une autre école publique ou une école privée de la ville.

QUELS DOCUMENTS FOURNIR ?

- le livret de famille ou l'acte de naissance de l'enfant.
- un justificatif de domicile.
- un certificat de radiation de l'ancienne école si l'enfant est déjà scolarisé.

PASSAGE DE L'ÉCOLE MATERNELLE À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Les parents n'ont aucune démarche à accomplir, pour le passage de l'enfant de la maternelle au cours préparatoire, **s'il poursuit sa scolarité dans le même groupe scolaire brestois.** L'admission est gérée directement par les directions d'écoles. Il en est de même pour les établissements suivants : Bugeaud/Guérin, Lyon/Algésiras, Desnos/Rostand, considérés comme des groupes scolaires.

LES PÉRIMÈTRES SCOLAIRES À BREST

À Brest, l'école proposée, en priorité, pour l'inscription est l'école la plus proche du lieu de résidence des parents.

CONTACT PRESSE
Marion Daouben
02 98 00 82 28 / 06 07 82 68 02
Marion.daouben@brest-metropole-oceane.fr

Toutes les manifestations de Brest et des environs :
http://www.brest.fr/agenda.html

Les parents ont toutefois la possibilité d'inscrire l'enfant dans une autre école plus éloignée de leur domicile. Certaines écoles sont dotées d'un périmètre scolaire afin d'assurer l'équilibre des effectifs et garantir une mixité sociale.

Si les parents souhaitent inscrire l'enfant dans l'une des écoles dotées d'un périmètre scolaire et s'ils sont domiciliés hors du périmètre de recrutement, **une dérogation est à demander** lors de la démarche d'inscription en mairie.

Le formulaire pour cette demande est disponible dans les mairies. **La demande doit être motivée et accompagnée de pièces justificatives.** La dérogation est accordée ou refusée par le Maire après avis de la Commission Consultative des Inscriptions Scolaires composée de représentants de la ville, de l'Education nationale et des parents d'élèves.

Ecoles dotées d'un périmètre scolaire :

- quartier centre ville : Ecoles Bugeaud, Guérin, Macé, Sanquer
- quartier de Saint Marc : Ecoles Forestou, Kerhoas, Kérisbian, Pilier Rouge
- quartier de Lambézellec : Ecoles Kérinou, Rostand
- quartier de l'Europe : Ecoles Jacquard (sauf les classes bilingues français/breton), Kerbernard, Kérichen, Desnos
- quartier des Quatre Moulins :
  Ecole des Quatre-Moulins : Les élèves scolarisés en grande section à l'école maternelle de Kerangoff peuvent s'inscrire en CP à l'école élémentaire des Quatre Moulins sans dérogation.
  Il existe également un périmètre commun aux écoles Kérangoff, Quéliverzan, La Pointe et Vauban avec la possibilité de choix entre ces écoles.
- quartier de Saint Pierre : Ecoles Eluard, Kérargaouyat (sauf les classes bilingues français/breton), Prévert, Questel

INSCRIPTION D'UN ELEVE NON DOMICILIE A BREST

- **Si les parents n'habitent pas Brest,** et s'ils souhaitent toutefois inscrire l'enfant dans une école publique brestoise, il est nécessaire d'en faire la demande en mairie.
- **Si l'école demandée est dotée d'un périmètre,** les parents doivent en outre faire une demande de dérogation.
- Dans tous les cas, l'admission à l'école souhaitée se fera **dans la limite des places disponibles.**

INSCRIPTION D'UN ENFANT DE + 3 ANS

Le code de l'Education stipule que tout enfant doit pouvoir être accueilli à l'âge de trois ans dans une école si sa famille en fait la demande. L'inscription et l'admission des enfants de trois ans révolus sont réglementaires et possibles tout au long de l'année.

CONTACT PRESSE
Marion Daouben
02 98 00 82 28 / 06 07 82 68 02
Marion.daouben@brest-metropole-oceane.fr

INSCRIPTION D'UN ENFANT DE - DE 3 ANS

Les enfants ayant 2 ans révolus à la date de rentrée peuvent être inscrits en mairie pour la rentrée scolaire 2014. **Toutefois l'admission qui relève de l'Education nationale n'est possible et effective qu'en fonction des capacités d'accueil de l'école choisie.** Les enfants de 3 ans et plus sont accueillis prioritairement.

Les enfants qui auront 2 ans entre la rentrée scolaire et la fin de l'année civile pourront être inscrits en mairie jusqu'au 31 décembre. Leur admission à l'école sera également faite en fonction des places disponibles.

INSCRIPTION EN CLASSES BILINGUES FRANÇAIS/BRETON

L'inscription dans ces établissements se fait également dans votre mairie de quartier et selon les mêmes modalités. Toutefois, il n'est pas nécessaire de résider près de l'école. **Tous les enfants peuvent y être admis en fonction des places disponibles.**

Pour tout renseignement : École Jacquard, 11 rue Jacquard, tél. 02 98 44 44 98 ou école de Kerargaouyat 23 rue de Bruxelles, tél. 02 98 45 08 45.

INSCRIPTION À L'ÉCOLE FREINET

L'inscription se fait également dans votre mairie. **Tous les enfants peuvent y être admis en fonction des places disponibles.**

Pour tout renseignement : **Pédagogie Freinet** à l'école Freinet, 6 rue d'Avranches, tél. 02 98 03 16 05.

HORAIRES MAIRIES

Mairies de quartier
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi
de 9h à 12h le samedi
HORAIRES D'ÉTÉ : du 1er juillet au 31 août, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi

Mairie Centrale
de 8h30 à 17h30 du lundi au vendredi
de 9h à 12 h le samedi
HORAIRES D'ÉTÉ : du 1er juillet au 31 août, de 8h30 à 17h, du lundi au vendredi

www.ecoles.brest.fr

CONTACT PRESSE
Marion Daouben
02 98 00 82 28 / 06 07 82 68 02
Marion.daouben@brest-metropole-oceane.fr